Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	**PPRDF PACA – département des HAUTES-ALPES** **Fiche descriptive du massif n°9 *Pays du Grand Briançonnais***
Caractérisation de la ressource forestière (types de peuplements, destination, etc…)	- Accroissement biologique : 2,5 m^3/ha/an (allant jusqu'à 6 m^3/ha/an ponctuellement) - Volume sur pied important : 155 m^3/ha - Surface boisée de production : 38 000 ha (source IFN) - Taux d'exploitation par rapport à l'accroissement des forêts des Hautes-Alpes : 25% - Plus grosse ressource de mélèze sur pied de la région de 2,5 million de m^3 sur pied - **Peu de forêt privée** : moins de 30% mais en augmentation par la déprise agricole dont une partie significative en forêt communale ne relevant pas du régime forestier. - Ressource forestière de qualité : mélèze, Pin sylvestre et à crochet, BI et BE - Qualités : résineux bois de construction et bois « d'emballage » ; - 60% du volume sur pied à une destination de sciage
Intérêt pour la filière	- 8 scieries en activité - 180 entreprises de la filière bois - Projet de pôle bois sur les communes de Saint Crépin et Guillestre - Un parc à bois - Consommation de plaquettes forestières 2 900 tonnes /an (à moyen terme 5 500 t.) - Plusieurs plateformes de stockage de plaquettes en service - Réseau de chaleur en projet sur Guillestre et Aiguilles - 1 groupe d'agriculteur en CUMA avec 1 broyeur sur le Queyras - Proximité immédiate de l'Italie et de son marché des bois - Pas de coupe commerciale vendu par Provence Forêt mais une demande constante de la profession pour une augmentation du volume proposé. - 30 000 m^3 de bois vendu en forêt publique par an
Freins actuels à la mobilisation du bois	- Morcellement extrême de la forêt privée avec moins de 500 m^2 par parcelle avec un taux élevé de BND, indivisions et successions non réglées et base de données cadastrale non actualisée (problème de vidange des bois sur propriété voisine) - Non connaissance du patrimoine forestier de la part des propriétaires - Problèmes de desserte et autorisations de passages en forêt privée - Empilement des contraintes administratives, techniques et environnementales qui découragent les acheteurs de bois ainsi que les organismes de la forêt privée qui ont des moyens réduits (route inutilisable par temps de pluie et dégel, tourisme, pâturage) - Topographie dans quelques secteurs escarpés - Saisonnalité de l'exploitation - Difficultés de commercialisation des mélèzes et pins de qualité médiocre

Fiche élaborée en concertation avec DDT, CRPF, Coopérative forestière, ONF, Cofor 05, animateurs des territoires, le syndicat des propriétaires forestiers, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs et la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

	- Difficulté à régénérer les mélézins - Bois mitraillés en zone frontalière non exploités - Mauvaise connaissance des gisements forestiers en forêt privée (PDM réalisé partiellement)
Types d'actions envisagées pour remédier aux contraintes	- Opération pilote pour la réalisation d'une action de mise en vente groupée de bois en forêt privée et notamment par des coupes de proximité lors de l'exploitation des coupes en forêt communale - Action de sensibilisation (intérêt déjà manifesté lors de réunion GPS) et d'aide aux échanges amiables de parcelles forestières et information & sensibilisation à la gestion forestière des propriétaires privés - Action de sensibilisation pour le développement de l'autoconsommation en bois d'œuvre (opération groupée de sciage mobile) et bois de chauffage résineux. Cette action est la seule qui permet de s'affranchir des problèmes de morcellement foncier et des difficultés de desserte - Faciliter l'exploitation des bois pendant la période propice - Opération pilote de débardage par câble - Réalisation d'un schéma de desserte (en cours) et mise en œuvre des actions du schéma de desserte - Veiller à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour le maintien du mélézin compte tenu du développement des cervidés et des incidences sur le pastoralisme sous forêt, à maintenir. - Relancer les investissements sylvicoles et notamment pour la régénération des mélézins. - Appliquer le régime forestier aux parties de forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier et les doter d'un document de gestion durable (aménagement forestier) - Terminer les PDM - Communiquer pour permettre l'exploitation des forêt (grand public, propriétaire public et privé).
Estimation du volume de bois supplémentaire mobilisable sur la durée du PPRDF	Le potentiel maximum évalué par le PAT est de **68 500 m^3** par an **de bois d'œuvre et 40 400 m^3 de BI - BE**
Estimation du montant des actions nécessaires	
Estimation du montant des actions nécessaire à moyen terme (au-delà du PPRDF)	- Action sur la desserte : mise en œuvre des actions du schéma de desserte - Action sur les échanges amiables
Efficacité de la dépense publique	

Fiche élaborée en concertation avec DDT, CRPF, Coopérative forestière, ONF, Cofor 05, animateurs des territoires, le syndicat des propriétaires forestiers, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs et la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

pour ces actions	
Politique territoriale	- PAT - Charte forestière - Majorité de communes équipée d'un PDM - Aménagement d'une zone dédiée aux activités de transformation du bois - Schéma de desserte en cours de réalisation

Tableau récapitulatif des actions

Catégorie	Freins identifiés	Action préconisée
Géophysique et foncier	Morcellement extrême de la forêt privée avec moins de 500 m^2 par parcelle avec un taux élevé de BND, indivisions et successions non réglées et base de données cadastrale non actualisée (problème de vidange des bois sur propriété voisine)	- Action de sensibilisation et d'aide aux échanges amiables de parcelles forestières - Opération pilote pour la réalisation d'une action de mise en vente groupée de bois en forêt privée et notamment par des coupes de proximité lors de l'exploitation des coupes en forêt communale - Action de sensibilisation pour le développement de l'autoconsommation en bois d'œuvre (opération groupée de sciage mobile) et bois de chauffage résineux. Cette action est une des seules qui permette de s'affranchir des problèmes de morcellement foncier et des difficultés de desserte - Poursuite du travail avec les AFP et groupement pastoraux si l'action pilote du Queyras est positive
Technique	Problème de desserte	Réalisation du schéma de desserte et des travaux prévus pour l'amélioration de la desserte
	Faible moyens d'animation pour la forêt privée	Actions groupées par secteur afin d'augmenter l'efficacité des techniciens de la forêt privée
	Mauvaise connaissance des gisements forestiers en forêt	- Appliquer le régime forestier aux parties de forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier et les doter d'un document de gestion durable. - Terminer les PDM
	Non connaissance du patrimoine forestier de la part des propriétaires	Action de sensibilisation (intérêt déjà manifesté lors de réunion GPS) et d'information à la gestion forestière des propriétaires privés et public
	Saisonnalité de l'exploitation	Faciliter l'exploitation des bois pendant la période propice
	Difficulté à régénérer les mélézins	- Veiller aux dégâts de cervidés sur les coupes de régénérations et adapter au besoin les plans de chasse - Relancer les investissements de régénération de mélèzes
	Empilement des contraintes administratives, techniques et	Opération pilote pour la réalisation d'une action de mise en vente groupée de bois en forêt privée et notamment par des coupes de proximité lors de l'exploitation des coupes en forêt

	environnementales qui découragent les acheteurs de bois (route inutilisable par temps de pluie et dégel, tourisme, pâturage)	communale - Action de sensibilisation pour le développement de l'autoconsommation en bois d'œuvre (opération groupée de sciage mobile) et bois de chauffage résineux. Cette action est la seule qui permet de s'affranchir des problèmes de morcellement foncier et des difficultés de desserte - Développer le dialogue entre les propriétaires forestiers et les utilisateurs de la forêt
	Topographie dans quelques secteurs escarpés	**Opération pilote de débardage par câble**
	Bois mitraillés en zone frontalière non exploités	
Economique	Difficultés de commercialisation des mélèzes et pins de qualité médiocre	Développer les chaufferies au bois plaquettes afin d'utiliser les pins sylvestre de qualité médiocre Réfléchir à de nouveaux débouchés Tester de nouveaux modes de ventes en forêt publique Différencier le bois local (marque)
Sociale et environnementale		Action d'information à destination du grand public, des riverains et élus lors des opérations de mobilisation par secteur

Fiche élaborée en concertation avec DDT, CRPF, Coopérative forestière, ONF, Cofor 05, animateurs des territoires, le syndicat des propriétaires forestiers, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs et la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes